

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET****SÉANCE DU 05 JUIN 2026****N°2026.06.05.11**

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 13 heures, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'espace Azur, Esplanade Charles de Gaulle au Beausset, sous la présidence de Monsieur Claude ALIMI, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient présent(e)s : Claude ALIMI – Benjamin JOGUET – Michèle OLIVER – Rachida AMAR – Christian DES – Manon FILIPPI – Bruno LOSSI – Frédéric CABOT – Nathalie PRIGENT – Coralie MEURISSE – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN LOSSI – Christelle BAUMIER – Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES – Georges SALLES – Delphine IGUENI

- 12H35 : arrivée de Jean LORQUIN pendant l'appel des élus

Étaient représenté(e)s : Gilles RAYMOND représenté par Benjamin JOGUET – Lise GABUS représentée par Rachida AMAR – Thierry RICHARD représenté par Frédéric CABOT – Laurent BEGHIN représenté par Muriel FIOL – Philippe MARCO représenté par Delphine IGUENI – Béatrice BURON représentée par Georges SALLES – Guerino ALIMELLI représenté par Laurent DELORME

11. Modification du nombre de représentants au Comité Social Territorial (CST) - Rapporteur Laurence HERBIN

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction publique, et notamment ses articles L. 251-5 et L. 251-6 ;

Vu l'article R252-39 du Code général de la fonction publique stipulant que le nombre de représentants du personnel titulaire est fixé pour la durée du mandat du comité au moment de la création de ce comité et actualisé avant chaque élection.

Considérant que conformément à l'article L. 251-5 du Code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et établissements publics employant au moins 50 agents sont dotés d'un Comité Social Territorial.

Considérant la création du Comité social territorial par délibération n°2022.06.07.14 du 7 juin 2022, et fixant le nombre de représentants du personnel à 4,

Considérant qu'au 1er janvier 2026, les effectifs commun de fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, agents contractuels de droit public et agents contractuels de droit privé, comptabilisés dans le respect des conditions prévues par les articles R252-30 et suivants du Code général de la fonction publique est de : 140 agents (dont 86 femmes et 54 hommes), soit un nombre de sièges à pourvoir arrêté entre 3 et 5 titulaires pour

les représentants du personnel et identique en nombre de représentants désignés par l'autorité territoriale.

Considérant que le Maire propose de modifier le nombre de représentants du personnel au sein du Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la collectivité et du CCAS

Après en avoir délibéré,

Décide de fixer le nombre de représentants du personnel au sein du CST local à :

- 3 représentants titulaires
- 3 représentants suppléants.

Décide de fixer le nombre de représentants de la collectivité au sein du CST local à :

- 3 représentants titulaires
- 3 représentants suppléants.

Décide d'informer Monsieur le Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Var de la création de ce comité social territorial commun et de transmettre les délibérations portant création dudit comité social territorial.

Vote :

Adopté -> 33

Claude ALIMI – Benjamin JOGUET – Michèle OLIVER – Rachida AMAR – Christian DES – Manon FILIPPI – Bruno LOSSI – Frédéric CABOT – Nathalie PRIGENT – Coralie MEURISSE – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN LOSSI – Christelle BAUMIER – Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Georges SALLES – Delphine IGUENI – Gilles RAYMOND représenté par Benjamin JOGUET – Lise GABUS représentée par Rachida AMAR – Thierry RICHARD représenté par Frédéric CABOT – Philippe MARCO représenté par Delphine IGUENI – Béatrice BURON représentée par Georges SALLES – Guerino ALIMELLI représenté par Laurent DELORME – Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES – Laurent BEGHIN représenté par Mme Muriel FIOL

Fait et délibéré au Beausset les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Claude ALIMI**

